

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 11 septembre 2014, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du restaurant scolaire du bâtiment Mairie-école de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard REYSSIER-TRIBOULET, Maire.

Présents : Sophie CHAMOULAUD, Anne-Marie BERTHIER, Julie CASANOVAS, Carole DESROCHES, Michel JOURDAN, Jérôme LANIER, Alain MALDANT, Bernard PILARSKI.

Absents : Pierre GIROD ayant donné procuration à Carole DESROCHES, Joseph DANEY de MARCILLAC ayant donné procuration à Alain MALDANT, Alida ASCIOLLA, ayant donné procuration à Michèle GENDRE, Chantal RIGAUDIAS ayant donné procuration à Sophie CHAMOULAUD, excusés : Michèle GENDRE et Emmanuel CORDIER, retardés, doivent arriver dans les prochaines minutes.



*M. le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire d'André FAURE, ancien Maire, son prédécesseur, décédé le 25/07/14 à l'âge de 82 ans.*

*Mme Sophie CHAMOULAUD est nommée secrétaire de séance.*

*Approbation du compte rendu du 24/07/2014 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **Projet d'extension-restructuration de la Mairie-école**

M. le Maire indique que l'architecte a fourni l'estimation et l'avant-projet sommaire (APS). Le Maire s'est rendu en Préfecture lundi pour présenter le projet et étudier les possibilités de financement.

Après avoir exposé l'ensemble du dossier et la nécessité de réaliser cette opération dans les meilleurs délais afin d'améliorer le fonctionnement, il fait état des difficultés de réalisations en site occupé. L'avant-projet définitif doit être réalisé en tenant compte de ces impératifs. Il convient donc d'envisager trois opérations distinctes.

Phase 1 : L'extension de l'école avec construction de deux salles de classe, d'une salle de repos et d'une ou deux salles nécessaires aux activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires.

Phase 2 : la restructuration et l'extension de la Mairie, qui consiste en l'aménagement de l'étage de l'ancien logement enseignant en salle du Conseil Municipal et salon des mariages, réaménagement des bureaux du secrétariat, avec mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Et enfin la phase 3 pour la création de locaux annexes pour les activités liées à la réforme des rythmes scolaires, le stockage de matériel scolaire et périscolaire et l'aménagement du terrain contigu en zone d'évolution sportive.

Le Maire va solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Général, de l'Europe par le Conseil Régional, la Communauté de Communes et des subventions dans le cadre de la mise en accessibilité des locaux.

Les services de la Préfecture ont considéré que le projet présenté était d'intérêt général et prioritaire. L'inspection Académique est également favorable au projet. L'architecte devra adapter les estimations en fonction des phases opérationnelles.

Il rappelle que parallèlement il faudra qu'un groupe de travail étudie la reconversion des bâtiments de l'école de "St Romain des Iles".

Arrivée de Michèle GENDRE et Emmanuel CORDIER. Le Maire leur présente le projet, et les informe que l'opération est proposée en 3 phases. Il indique au Conseil Municipal qu'il convient d'obtenir des promesses de subvention avant de lancer les travaux, sachant que les phases 2 et 3 seront conditionnées au plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet et la réalisation en 3 phases ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents permettant la poursuite du projet ;
- charge le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre, dont la D.E.T.R., le PIIC, les Fonds scolaires du Conseil Général, le FEADER, la Communauté de Communes, les subventions du FIPHFP de mise en accessibilité de locaux professionnels.

### ***Rythmes scolaires***

Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjoint, indique que les TAP ont été mis en place à la rentrée mais les activités n'ont commencé que lundi, car il a fallu un temps d'adaptation entre les inscriptions rendues et les enfants présents. Sur les 120 enfants scolarisés, environ 70 enfants sont inscrits aux TAP dont 14 à la sieste. Trois professeurs des écoles ont bien voulu prendre en charge des TAP dont un de sport qui peut accueillir vingt enfants, et un professeur qui effectue le TAP sieste à "St Romain des Iles". Trois ATSEM participent également à ces TAP, une jeune maman et la personne qui effectue le transport scolaire ont été recrutées pour le premier trimestre. Les activités proposées sont sieste pour les enfants de petite et moyenne sections, découverte du monde, perle, travaux manuels, lecture, twirling bâton, jeux de société, hockey, cuisine. Les parents ont été informés de l'activité que faisait leur(s) enfant(s).

Le comité de pilotage avait diffusé un tract aux habitants de la commune pour faire partager une passion ou un loisir mais n'a reçu aucune réponse.

La mise en place des TAP pose certains problèmes comme le manque de locaux et de personnels. Les locaux de la cantine devront impérativement être utilisés lors de la deuxième période puisqu'il y aura 5 enfants de plus ; ce qui pose des problèmes d'organisation. Le temps limité des TAP est aussi problématique, car les activités doivent être courtes.

Des réflexions pour la seconde période sont déjà en cours. Des propositions seront faites aux parents. Des subventions ont été demandées, l'une a été déjà refusée, l'autre subvention de cinquante euros par enfant devrait être accordée pour un an.

Il est demandé si un bilan sera fait sur le changement de rythme scolaire. Mme Sophie CHAMOULAUD pense qu'effectivement il serait intéressant d'interroger les parents d'ici la fin du premier trimestre. Il a déjà été constaté que les enfants sont fatigués car en plus des longues journées à l'école, les enfants ont des activités extrascolaires les soirs de la semaine.

### ***Taxe d'habitation sur logements devenus vacants depuis plus de cinq ans***

M. le Maire indique qu'il existe une taxe sur les locaux vacants (THLV) qui a pour but d'inciter les propriétaires à rénover et à louer les locaux vacants. Elle assujettit à la taxe d'habitation les locaux vacants depuis plus de 5 années au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. L'occupation momentanée (inférieure ou égale à 30 jours) au cours de l'année ne remet pas en cause la situation de vacance du logement. La base d'imposition correspond à la valeur locative brute du logement à laquelle s'applique uniquement la part communale de la taxe d'habitation. Pour cela le Conseil Municipal doit délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Sur la commune une vingtaine de logements seraient concernés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'informer la population afin que les propriétaires aient le temps de la réflexion. La mise en place de cette taxe sera réétudiée l'année prochaine. Cette information sera diffusée dans le bulletin et sur le site communal. Après le recensement de la population en 2015, la Commune connaîtra le nombre exact de logements concernés.

### ***Personnel communal***

M. le Maire indique qu'il a reçu beaucoup de candidatures pour le poste d'agent polyvalent des services techniques. Le recrutement s'est déroulé avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique qui a étudié les candidatures et sélectionné six personnes qui ont été reçues à un entretien. L'agent retenu, vient du secteur privé et a donc été recruté en contrat à durée déterminée pour un an, afin d'évaluer ses compétences. Il commencera le 13 octobre 2014 au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, avec mise en place d'un régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- approuve le recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en CDD de 1 an, conformément à la délibération du 09/01/14 ;
- décide d'instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux agents relevant du cadre des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

### ***Rapport annuel du service public d'adduction d'eau potable***

M. Bernard PILARSKI, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Mâconnais Beaujolais, présente le rapport détaillé. Le service est délégué à la SDEI - Lyonnaise des Eaux jusqu'en 2021 en affermage. Le syndicat contrôle que le service soit assuré. L'investissement revient au syndicat alors que l'entretien des installations revient à la SDEI. La gestion du prestataire est de bonne qualité avec un très bon rendement. Le prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> par an est de 2.51 €/m<sup>3</sup> TTC. Le rapport est consultable en Mairie.

### ***Rapport annuel du service public d'assainissement collectif***

M. Emmanuel CORDIER, délégué, présente le rapport détaillé. Le service est délégué à deux fermiers : la SDEI et la SAUR (traitement). Le volume d'eau traité est supérieur au volume d'eau facturé. Ce qui veut dire que certaines eaux pluviales doivent se déverser dans le réseau d'assainissement. Et cela pose des problèmes à la station lors de violents orages. Le rapport est consultable en Mairie.

### ***Rapport SEMCODA***

Mme Carole DESROCHES, déléguée suppléante, présente le rapport. Elle rappelle que la Commune possède 300 actions de 16 euros. A la lecture des résultats de 2013, on peut noter une situation financière très saine. Le rapport est consultable en Mairie.

### ***Demandes de subventions***

La Commune a passé une convention de fourrière simplifiée de type 1 avec la S.P.A. Les tarifs en 2015 passent de 0,60 à 0,65 euros par habitant. La S.P.A. ne peut plus accueillir les chats errants, devant leur nombre croissant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'augmentation des tarifs et autorise M. le Maire à reconduire la convention.

Le Conseil Général demande aux Communes une participation au Fonds de Solidarité Logement. La commune n'a jamais participé jusqu'à maintenant car il s'agit d'une compétence du Conseil Général depuis la loi du 13/08/2004. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas participer au Fonds de Solidarité Logement.

La Maison des Parents de Bourgogne, située dans les environs de Dijon, demande une aide pour son développement. M. le Maire trouve le projet intéressant mais qu'il est délicat d'accorder une aide à un établissement aussi éloigné car des établissements du Rhône, situés plus près de la Commune seraient également susceptibles de faire une demande. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse d'accorder une subvention.

Les ADMR remercient le Conseil Municipal pour la subvention accordée de 450 euros. La Commune compte neuf personnes suivies par les ADMR.

## ***Affaires diverses***

### SIVU assainissement

M. Emmanuel CORDIER, délégué, donne lecture de l'arrêté préfectoral confirmant la transformation du SIVOM en SIVU, et approuvant ses nouveaux statuts.

### Travaux de voirie 2014

M. le Maire indique que le projet de cheminement pour piétons rue des Morels est éligible à la répartition du produit des amendes de police. Mais le montant de la subvention n'est pas encore connu, et M. le Maire souhaite connaître le montant de la subvention avant d'engager les travaux.

### Enquête publique Société AUCLAIR METHA COMPOST à DRACÉ

M. le Maire présente le rapport du commissaire enquêteur concernant les épandages de la Société AUCLAIR METHA COMPOST. Le rapport est consultable en Mairie.

### Pont de "St Romain des Iles"

M. le Maire indique que le pont est ré-ouvert mais que les travaux ne sont pas complètement achevés Il est intervenu pour que cela se fasse dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 22 h 15.